

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le 4 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mr Cyril COTONAT, Maire.

Présents : Mmes Valérie DOMERC, Eliane DUFFAU, CAUSSADE Carole, GALLATO Nathalie, et Mrs Cyril COTONAT, GEVAERT Jean-Marie, PERES André

Absents excusés : Mme MARTINEZ Christine et Mr Jean-Michel ESQUERRA

Mme Eliane DUFFAU est élue secrétaire de séance

1) Point projet cœur de village

Monsieur le Maire informe le conseil que :

- la réunion afin de constituer l'association de copropriétaires pour l'entretien de la micro-station d'assainissement est prévue début décembre. Cette association prévoit 2 représentants de la mairie et chaque propriétaire qui utilise la micro station. Pour la mairie Mme Valérie DOMERC et Mr André PERES seront les représentants.
- Pour cette première année la société Bio Next interviendra afin de faire l'entretien de la micro station. Au cours de cette intervention l'agent communal et un des agents du SIVOM Miélan-Marcillac seront formés à ces travaux.

2) Projet de réduction de l'agglomération et de mise en place du zone à 70 Km/h

Mr le Maire en lien avec les agents du conseil départemental propose de mettre le panneau entrée du village juste avant le carrefour entre la route départementale 14 et les chemins de Guingue et Lapy, où se trouve le miroir. Un panneau 70 Km/h serait placé à l'ancien emplacement du panneau d'entrée d'agglomération. Des radars pédagogiques mobiles seront installés au centre du village durant un mois, afin de contrôler la vitesse et enregistrer le nombre de passage. Le panneau « école » sera remplacé par un panneau « danger passage piéton ».

A l'unanimité ces propositions sont validées par le conseil municipal.

3) Projet goudronnage salle des fêtes

Le coût du devis de goudronnage de l'arrière de la salle des fêtes étant jugé trop élevé au vu de la petite surface environ 140 m², ces travaux sont repoussés afin de les inclure dans un ensemble de travaux d'aménagement. Ce projet fera l'objet d'une étude par la commission voirie.

4) Changement de contrat de gaz

Suite à la décision prise lors du dernier conseil, le contrat de gaz a été signé avec la société PRIMAGAZ.

5) Travaux d'aménagement du préau de l'école

Une première tranche va être réalisée par l'agent communal.

6) Suivi projet distributeur de pain

Mr le Maire informe le conseil de la visite d'un commercial le 14 novembre pour l'implantation du distributeur de pain.

7) Décoration de Noël

Il est proposé de remettre les décorations 2015 et de fabriquer un sapin supplémentaire.

8) Modification de la composition du conseil communautaire

Mr le Maire fait part au conseil que la composition du conseil communautaire doit être modifiée suite à la démission du Maire de Préchac sur Adour. Mr le Préfet demande aux communes de la communauté de communes de se déterminer sur 2 possibilités en application de la loi n°2015-264 du 9 mars 2015 :

- Le droit commun : 9 sièges pour Plaisance du Gers, 7 sièges pour Marcillac, 4 sièges pour Beaumarchès, 1 siège pour toutes les autres communes
- L'accord local : 7 sièges pour Plaisance du Gers, 6 sièges pour Marcillac, 3 sièges pour Beaumarchès, 1 siège pour toutes les autres communes

Monsieur le Maire précise que lors de sa séance en date du 31 octobre 2016 le conseil communautaire a validé la recomposition par la mise en œuvre de l'accord local.

Le conseil municipal à l'unanimité vote pour une recomposition du conseil communautaire suivant l'accord local soit 7 sièges pour Plaisance du Gers, 6 sièges pour Marcillac, 3 sièges pour Beaumarchès, 1 siège pour toutes les autres communes

9) Offre du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (P.E.T.R) du Pays du Val d'Adour pour instruction CUB et DP

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal de la décision des services de l'Etat de ne plus assurer l'instruction des certificats d'urbanisme et des déclarations préalables dès le 1^{er} janvier 2017 pour les certificats d'urbanisme d'information et le 1^{er} avril 2017 pour les certificats d'urbanisme opérationnels et les déclarations préalables.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Ladevèze-Rivière est concernée par cette décision puisqu'elle possède sur son territoire une Carte communale.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un tel service nécessite des moyens humains et financiers que la collectivité ne peut assumer seule. En effet, même si la Direction Départementale des Territoires continuera d'assurer l'instruction des permis de construire, les conséquences juridiques des autres décisions n'en sont pas moindres et ces dernières doivent être délivrées dans le respect d'une réglementation complexe et en constante mutation.

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Val d'Adour propose un service d'instruction des autorisations d'urbanisme auquel la commune pourrait adhérer. Cette possibilité offre l'avantage de mutualiser les moyens humains et financiers de plusieurs collectivités permettant ainsi des économies substantielles pour chacune d'entre elle.

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose d'anticiper sur le retrait progressif des services de l'Etat et de confier au Pays l'instruction de la totalité des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Le conseil municipal à l'unanimité vote pour adhérer au service d'instruction des autorisations d'urbanisme du PETR du Pays du Val d'Adour et autorise Mr le Maire à signer la convention pour une durée de 5 ans.

10) Point commission « espaces publics »

Plantation d'arbres à l'aire de collecte

Réhabilitation du puits de la commune derrière la mairie

Achat des récupérateurs d'eau de pluie, qui seront installés autour de la salle-des-fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H40.

Ont signé le registre tous les membres présents.